

Les parcs nationaux dans le monde, un aperçu cartographique

Johan Milian
Estienne Rodary

Introduction

Les parcs nationaux ont toujours occupé une place spécifique dans les dispositifs de gestion des aires protégées. Ils ont constitué au milieu du XX^e siècle l'archétype des mesures de protection que tous les pays du globe ont progressivement adoptées, avant d'être remplacés ou associés à des formes plus variées de territoires de conservation. Mais ils continuent à tenir une position particulière dans les représentations associées à la conservation. Qu'en est-il effectivement? Quelle est la place des parcs nationaux dans les dispositifs des politiques de conservation de la biodiversité et quelle est leur inscription dans les territoires nationaux? Dans une démarche principalement descriptive, ce chapitre propose une analyse cartographique et statistique de la diffusion et de la localisation des parcs nationaux dans le monde, depuis les premières réalisations il y a plus de 125 ans, permettant de délimiter les grands enjeux qui se posent à la gestion de ces aires protégées singulières¹.

1. Cadrage méthodologique

Le présent chapitre est issu d'un travail de compilation et de traitement de la base de données sur les aires protégées (*World Database on Protected Areas – WDPA*²). Celle-ci, gérée par le *World Conservation Monitoring Center (WCMC)* en partenariat avec la commission des aires protégées de l'Union mondiale pour la nature (UICN) au sein du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et qui bénéficie de l'apport des principales ONG de conservation,

1. Pour une analyse cartographique et statistique des aires protégées en général, consulter Rodary et Milian (à paraître).
2. <http://sea.unep-wcmc.org/wdpa/index.html>.

sert de base à la publication quadriennale de l'ONU sur les aires protégées¹. Elle constitue la seule compilation internationale à vocation exhaustive sur les aires protégées et s'accompagne d'un classement systématique de ces aires selon une catégorisation des degrés de protection proposée par l'UICN visant à rendre comparable les mesures de protection par-delà les différentes appellations nationales. Organisé sur un traitement de cette base mondiale, le texte présenté ici ne se substitue pas aux articles plus précis sur les parcs nationaux aux échelles continentales, mais offre un cadre d'analyse nécessaire pour mesurer les dynamiques actuelles de la gestion de la biodiversité.

Dans le flou des différentes appellations qui qualifient les aires protégées, le terme de « parc national » jouit d'un statut plus précis, sans que celui-ci permette de lever toutes les ambiguïtés qui accompagnent la « gestion de la nature ». Si l'aire protégée définit tout espace sur lequel sont mises en place des mesures de protection, le parc national est une sous-catégorie de ces aires. Il désigne généralement un *espace jouissant d'une protection forte, dans lequel aucun établissement humain n'est autorisé et aucune activité n'est permise, à l'exception du tourisme et de la recherche scientifique*. Mais cette définition générique, proposée par l'UICN dans sa catégorisation des aires protégées (UICN, 1994) ne recoupe pas nécessairement toutes les appellations utilisées par les différents États du globe. Selon les pays, on trouve des espaces protégés dénommés officiellement « parcs nationaux », mais où les formes de gestion ne correspondent pas à la catégorie II (parc national) de l'UICN, ainsi que des espaces protégés que l'UICN classe en catégorie II au vu des formes de gestion pratiquées sur le terrain, sans que l'État en charge de ces espaces ne les ait désignés « parcs nationaux »... La compilation de la base de données mondiale sur les aires protégées oblige donc à certains choix, quand bien même on ne traite que des parcs nationaux. Pour des raisons analytiques, nous avons ici fait celui d'ouvrir notre compilation aux dénominations officielles prononcées par les États, même si elles ne suivent pas les modalités de gestion définies par l'UICN. En revanche, certains espaces recensés dans la catégorie II de l'UICN n'ont pas été inclus car ils sont désignés sous d'autres types de protection et ne sont donc pas considérés statutairement comme des parcs nationaux². Néanmoins, cet ajustement ne

1. Voir (UICN, 1998; Chape, coord., 2003) pour les deux dernières publications de la liste officielle des aires protégées de l'ONU.

2. On trouve notamment dans ce cas les *nature reserves* australiennes, les parcs provinciaux argentins, brésiliens ou canadiens, certains parcs fédéraux états-uniens, certaines réserves forestières en Afrique australe, etc.

porte pas à conséquence en termes statistiques : comme nous allons le voir, il permet au contraire de montrer que les dénominations nationales suivent finalement d'assez près les formes de gestion effectives.

II. Situation actuelle

Tableau 1. Les parcs nationaux de plus de deux millions d'hectares

Nom	Pays	Date de création	Superficie (km ²)	Catégorie UICN
Nord-Est du Groenland	Danemark	1988	972 000	II
Tassili N'Ajjer	Algérie	1986	72 000	II
Namib-Naukluft	Namibie	1979	50 706	II
Wood Buffalo	Canada	1922	44 807	II
Ahaggar	Algérie	1987	45 000	II
Quttinirpaaq (Ellesmere Island)	Canada	1982	37 775	II
Salonga	R.D. Congo	1970	36 560	II
Elba	Égypte	1995	35 600	II
Bernardo O'Higgins	Chili	1969	35 259	II
Parima-Tapirapec	Venezuela	1991	34 200	II
Wrangell-St Elias	États-Unis	1978	33 820	II
Canaima	Venezuela	1962	30 000	II
Gates of the Arctic	États-Unis	1980	29 397	II
Kgalagadi (Gemsbok)	Botswana	1971	28 400	II
Gobi Gurvansaikhan	Mongolie	1993	26 947	II
Alto Purus	Pérou	2004	25 107	HC
Gunung Lorentz	Indonésie	1997	25 056	la
Southern	Soudan	1939	23 000	II
Boma	Soudan	1986	22 800	II
Jaú	Brésil	1980	22 720	II
Kafue	Zambie	1971	22 400	II
Etosha	Namibie	1975	22 151	II
Sirmilik	Canada	1999	22 107	II
Pico da Neblina	Brésil	1979	22 000	II
Momsky	Russie	1996	21 750	HC

* HC : aires protégées hors catégories UICN

Source: WDPA, 2006.

En 2006, il existait 2 381 parcs nationaux sur la planète, couvrant une superficie totale de 4 196 236 km², soit 3,1 % des terres émergées (hors Antarctique)¹. Ce nombre et cette superficie donnent une moyenne de 1 761 km² par parc national, soit l'équivalent du département français de l'Essonne. Ce chiffre est élevé et correspond bien aux objectifs qui conduisent à la création d'un parc parmi lesquels la taille est souvent un critère déterminant. Il faut néanmoins noter que le parc national du Nord-Est du Groenland, de 972 000 km², constitue à lui seul 23 % du total! Le second parc, le Tassili N'Ajjer en Algérie, est 13 fois moins étendu avec une surface de 72 000 km² (tableau 1).

Tableau 2. Parcs nationaux et catégories des aires protégées de l'UICN.

Catégorie UICN	Surface occupée par les parcs nationaux selon les catégories UICN (en %)	Part des parcs nationaux dans les catégories UICN (en %)
Ia	1,3	5,3
Ib	0,4	2,8
II	90,1	84,4
III	0,1	1
IV	0,3	0,3
V	1,5	2,7
VI	0,5	0,5
HC*	5,9	8,1

* HC : aires protégées hors catégories UICN.

Source : WDP, 2006.

Comme le montre le tableau 2, sur les quatre millions de km² couverts par les parcs, 90,1 % sont classés en catégorie II de l'UICN. Les autres catégories ne représentent chacune pas plus de 1,5 % du total de la surface des parcs, tandis que 5,9 % de la superficie totale des parcs n'est pas classée dans le système UICN (hors-catégorie²). Les aires protégées désignées statutairement par les pays comme des parcs nationaux représentent 84,4 % des surfaces protégées incluses dans la catégorie II de l'UICN. Ces différents chiffres permettent donc de confirmer qu'au sein de la multitude d'appella-

1. Ce dernier chiffre donne un ordre de grandeur mais est cependant partiellement faux. Les parcs nationaux recouvrent en effet en partie des zones maritimes. En 2006, 428 parcs étaient dans ce cas, soit 30 % de la surface totale des parcs. Mais la base WDP ne précise pas quelles sont les proportions des zones maritimes et des zones terrestres de ces espaces.
2. Ce chiffre correspond en grande partie à des parcs récemment intégrés dans la base de données WDP et dont la catégorie n'a pas encore été déterminée par les spécialistes du WCMC.

tions qui caractérisent les aires protégées, la dénomination « parc national » est relativement homogène et désigne un mode de gestion bien défini, ou tout du moins un degré de protection assez précis, correspondant à la définition UICN présentée plus haut.

Mais si la gestion des parcs est assez uniforme, la diffusion de ces espaces à l'échelle du globe est plus variée. Comme le montre le tableau 3, la répartition continentale des parcs nationaux n'est pas homogène. Elle indique une nette prééminence des continents nord-américain et africain, qui comptent les espaces classés en parc national les plus étendus et les superficies moyennes les plus élevées. En proportion du territoire concerné néanmoins, l'Amérique du Sud et l'Océanie consacrent également des espaces importants à leurs parcs. L'Europe et l'Amérique centrale voient une part limitée de leurs territoires aux parcs nationaux, mais elles comptent néanmoins de nombreux parcs (respectivement 329 et 248), ce qui prouve que cet outil peut être utilisé sur des territoires de petite taille et dans des zones fortement anthropisées.

Tableau 3. Répartition et extension des parcs nationaux par aire géographique en 2006.

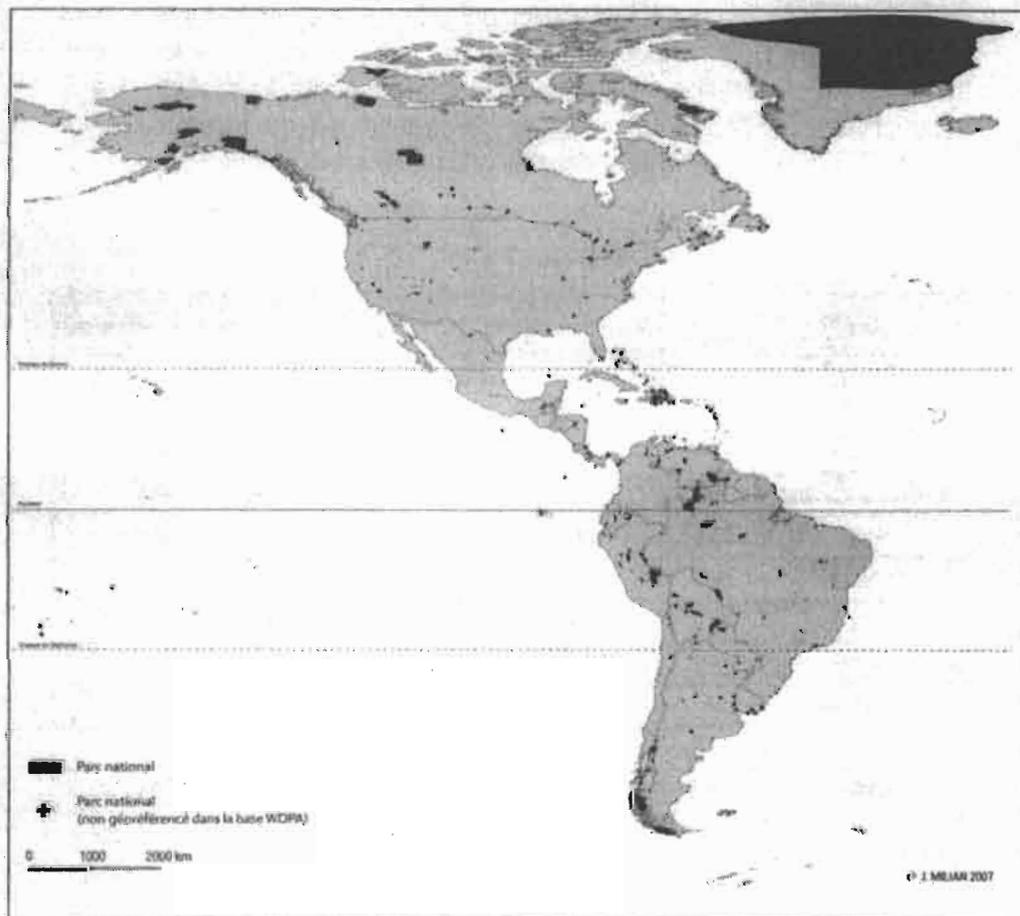
Aire géographique	Nombre	Superficie totale occupée (km ²)	Pourcentage de l'aire géographique (%)	Superficie moyenne des parcs (km ²)
Amérique du Nord	128	1 389 608	6,45	10 856
Afrique	297	1 035 719	3,42	3 487
Amérique du Sud	198	580 852	3,26	2 934
Asie	501	529 962	1,44	1 058
Océanie	581	363 092	4,06	625
Europe	329	189 191	1,82	575
Amérique centrale*	248	72 756	2,69	293
Moyen-Orient	95	31 674	0,44	333
Autres**	4	382		
Total	2 381	4 193 236	3,09	1 761

* Mexique compris.

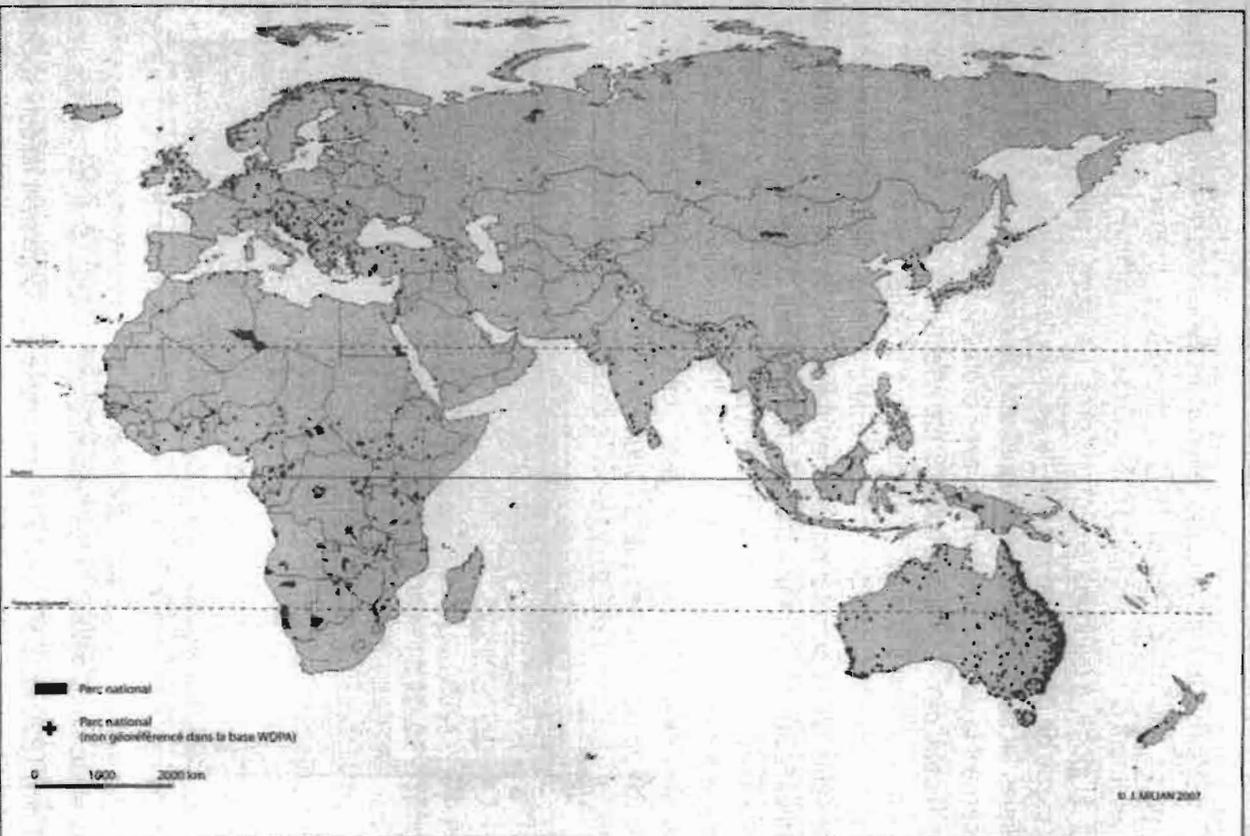
** Parcs situés sur la dorsale medio-atlantique ou dans les terres australes de la zone antarctique.

Source : UICN, WDP, 2006.

Les cartes 2 et 3 permettent de détailler la répartition des parcs nationaux. À l'heure actuelle, les plus fortes concentrations de parcs nationaux de grande taille sont situées dans les zones polaires et subpolaires (Groenland, Alaska, Canada, Spitzberg, mais aussi le Sud du Chili), l'Afrique orientale (sur un axe qui court du Kenya à la Namibie) et la zone de contact entre l'Amazonie et les Andes. En terme de nombre de parcs, les régions côtières d'Australie et l'Europe centrale sont les régions du monde qui présentent les plus fortes densités. Dans une moindre mesure, l'Asie du Sud (Inde, Népal), l'Asie du Sud-Est (Indonésie, Thaïlande, Malaisie) et l'Extrême-Orient (Japon, Corée du Sud) connaissent également de fortes concentrations en parcs nationaux.



Carte 2. Les parcs nationaux – Amérique et Pacifique oriental (en 2006).



Carte 3. Les parcs nationaux – Eurasie, Afrique et Australasie (en 2006).

III. Une brève histoire de la diffusion des parcs

Ces différences continentales reflètent les évolutions historiques de création des parcs nationaux. Depuis 1872 (Yellowstone, premier « parc national » officiellement déclaré), les parcs nationaux se sont diffusés dans l'ensemble des pays du globe, à quelques exceptions près. La figure 1 permet de retracer les processus de diffusion de cet outil de gestion de la nature. La WDPA présente quelques lacunes quant au renseignement de certaines données, notamment concernant la date de création des aires protégées. Les calculs ayant servi à la construction de ces graphes ont ainsi été effectués à partir de 92,6 % des sites (ceux pour lesquels la date de création est connue) représentant 95,3 % des surfaces protégées considérées comme parc national. Cela explique la différence observable quant au total cumulé des parcs et des surfaces figurant sur les graphes (2 205 parcs pour 4 millions de km² début 2006) et ceux énoncés plus haut portant sur l'ensemble de la WDPA (2 381 parcs pour 4,2 millions de km² pour la même date). Associés à des travaux plus spécifiquement historiques sur la conservation et les aires protégées¹, ces documents indiquent les grandes périodes de diffusion des parcs nationaux.

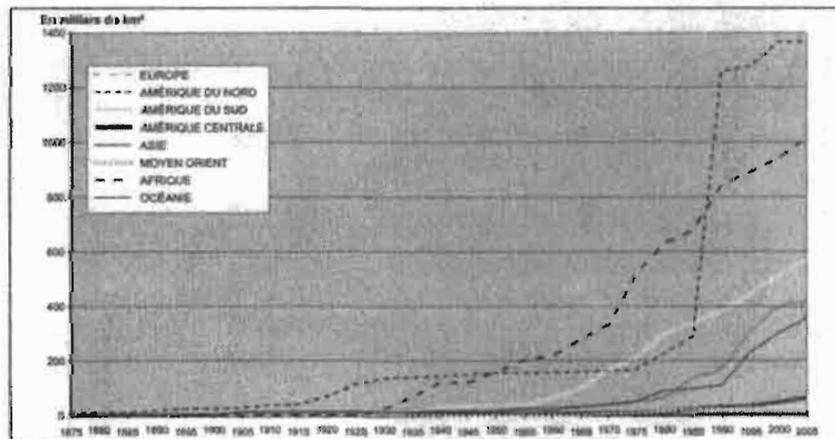


Figure 1. Évolution des surfaces classées en parc national par continent. Source : WDPA, 2006.

Entre 1870 et 1930, le parc national reste très largement un outil spécifiquement nord-américain. Il est certes mis en place ponctuellement dans d'autres pays (dans les pays européens ou dans leurs colonies de peuplement : Nouvelle-Zélande, Uruguay, Afrique du Sud), mais les États-Unis et le Canada sont les

1. Pour les analyses à l'échelle mondiale, voir notamment les travaux de Adams 2004, Durnoulin et Rodary, 2005.

deux seuls pays où la diffusion des parcs est significative : le parc national de Wood Buffalo au Canada, par exemple, faisait déjà 26 000 km² à sa création en 1922 (il atteint aujourd'hui 44 807 km²). À partir des années 1930, les administrations coloniales commencent à établir des parcs en Afrique subsaharienne, surtout dans les colonies britanniques, qui viennent généralement renforcer les réserves de chasse créées dès le début du siècle ou s'y substituer. Le recours au parc se répand progressivement en Europe et en Amérique latine. Plusieurs parcs sont également créés au Japon.

Au milieu du XX^e siècle, le parc national se diffuse encore. Cette évolution correspond à deux facteurs principaux : d'une part la généralisation du tourisme, favorisée par la réduction du prix des transports internationaux, qui va être un incitateur de la création de parcs auprès des dirigeants de nombreux pays ; d'autre part, de manière interne au monde de la conservation, la création de parcs nationaux répondait à une volonté de consolider institutionnellement les outils de protection de la nature. Aux yeux des conservationnistes, cette pérennisation se justifiait dans un contexte d'instabilité économique et politique, notamment lié aux indépendances des anciennes colonies. À l'exception de l'Afrique et de l'Amérique du Sud, les superficies concernées restaient néanmoins encore faibles.

C'est à partir des années 1970 que la véritable internationalisation des parcs s'effectue. L'Océanie connaît une période de forte création entre 1975 et 1980. De nombreux pays asiatiques s'engagent dans la création des parcs à partir de 1980. Cette phase correspond à l'institutionnalisation des politiques internationales d'environnement et à la globalisation des approches de l'écologie scientifique. Dans ce contexte, le parc représente, aux yeux des dirigeants, une forme efficace pour répondre aux impératifs de protection de l'environnement. Mais il exprime plus largement une marque territoriale de présence de l'État. Qu'il s'agisse de zones périphériques ou d'espaces internes, la création de parcs permet un contrôle direct de l'appareil étatique sur des espaces fortement encadrés. Dans certains pays européens, elle répond aussi à des objectifs d'aménagement du territoire, par exemple dans les zones de montagne où elle est utilisée comme outil de réorganisation et de planification de l'espace mais aussi assez tôt comme support du développement local. Les circuits économiques associés aux ressources « naturelles » sont à la fois centralisés à l'échelle nationale et marchandisés, ce qui permet à l'État d'en contrôler les

flux et d'en tirer des revenus que chacun espère substantiels. En ce sens, l'âge d'or des parcs ne peut pas être vu comme une simple consolidation de la conservation face aux politiques de développement, mais davantage comme une des manifestations sectorielles de l'encadrement étatique des sociétés.

Mais, alors même que cette diffusion des parcs était à son apogée, les limites de ce système se faisaient déjà sentir. En particulier, la philosophie même des parcs, consistant à interdire l'accès d'espaces de grande taille au profit de catégories très restreintes d'acteurs, s'avérait impossible à tenir. À l'exception de cas où la mise en place d'un système de contrôle quasi militaire assurait la stabilité des parcs (Afrique du Sud), ou encore de situations où des ressources suffisamment importantes et des conditions de répartition légitimes permettaient le maintien des parcs (Nouvelle-Zélande), le fonctionnement de la conservation s'est trouvé confronté à la question des modalités d'accès aux parcs et d'usage de leurs ressources. La décennie 1980 correspond ainsi à l'explosion des politiques « participatives », dans lesquelles les parcs ont généralement été marginalisés au profit de formes plus « douces » et plus intégratives de gestion de la biodiversité. Pourtant, en terme de superficie, le mouvement de création des parcs continue et touche toutes les régions du globe. Seuls l'Europe et le Moyen-Orient ont des superficies encore peu importantes. Mais dans le cas de l'Europe, si la superficie totale est limitée, le nombre de sites est élevé ; en outre, cette aire géographique connaît à partir des années 1980 un nouveau mouvement de création de parcs.

Les trente dernières années ont donc été une période faste pour les parcs nationaux. D'une part, les taux de création n'ont jamais été aussi élevés, avec en moyenne 66 000 km² créés par an (toujours sans le Groenland) ! D'autre part, la taille des nouveaux parcs n'a pas tendance à diminuer : sur les 82 parcs de plus d'un million d'hectares (toutes catégories confondues, HC compris), 54 ont été créés depuis 1970, dont 22 depuis 1990. Et sur les 26 parcs de plus de 2 millions d'hectares, seuls trois ont été créés avant 1969 (voir tableau 1). La constance de ces créations, qui continuent après 1990 même si le taux baisse légèrement, apparaît ainsi contradictoire avec le développement des politiques participatives centrées sur des aires protégées moins contraignantes.

IV. Les parcs nationaux, dépassés ou connectés ?

Cette apparente contradiction se confirme à la lecture de la figure 2, qui présente la progression des superficies protégées en comparant les parcs nationaux aux autres catégories de protection¹. Les parcs ont, dans la première moitié du XX^e siècle, constitué la principale forme de protection, avant d'être, dans les années 1960, associés à des modes de conservation différents. Depuis cette date, les parcs nationaux ont été de plus en plus articulés aux autres types d'aires protégées, avec une tendance nette à la diversification, notamment avec la diffusion des formes les plus intégrées de gestion territoriale (catégories V et VI). Les parcs conservent néanmoins une place significative dans l'appareillage de la protection de la biodiversité : d'une part, ils continuent de représenter la forme la plus étendue d'aire protégée et, d'autre part, ils connaissent ces dernières années des taux de progression qui se rapprochent des autres espaces protégés. Les parcs nationaux représentent actuellement 21,7 % de la surface occupée par les aires protégées dans le monde².

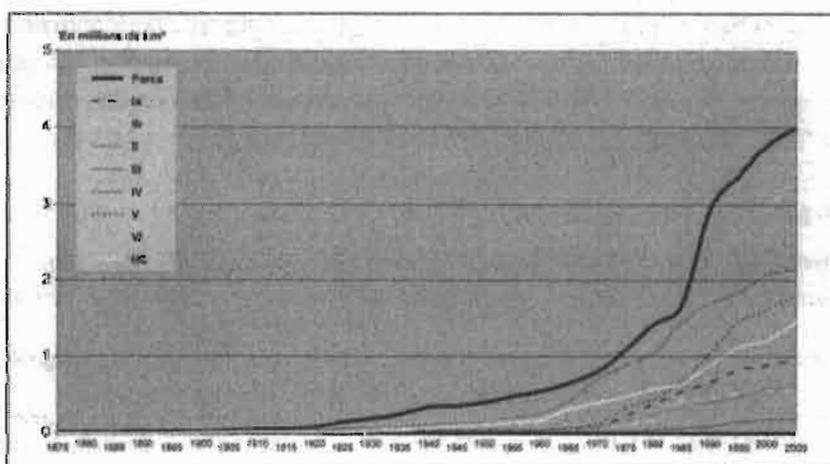


Figure 2. Évolution comparée des surfaces classées en parc national et des autres aires protégées. Source : WDPA, 2006.

Il apparaît ainsi une donnée trop souvent occultée dans les discours de la conservation : si les trente dernières années ont effectivement consacré

1. Pour la construction de ce graphique, les surfaces occupées par les parcs nationaux ont été soustraites des différentes catégories UICN dans lesquelles elles apparaissent et regroupées en une seule classe. Le graphe permet donc de comparer l'évolution des surfaces protégées par les parcs nationaux et celles protégées par d'autres outils, selon leur distribution dans la typologie UICN.
2. Avec de grosses différences selon les aires géographiques : ils constituent un tiers des surfaces protégées en Amérique du Nord et en Afrique, mais moins de 20 % dans les autres continents et à peine plus de 3 % au Moyen-Orient.

les formes « intégrées » de conservation de la nature, donc des aires à la protection douce permettant des usages durables de la biodiversité, les politiques de conservation n'ont jamais abandonné les parcs nationaux et leur protection forte. Les débats font rage entre les tenants d'une conservation diluée dans des politiques de développement durable et les défenseurs d'une gestion stricte de la biodiversité par les biologistes (Brechin, *coord.*, 2003). La lecture cartographique proposée ici permet cependant de montrer que l'ouverture de la conservation vers le développement durable n'est pas exclusive. L'« intégration » entre conservation et développement est organisée comme une extension de la préoccupation environnementale venant s'ajouter à des zones de forte protection, davantage que comme une substitution des modes de gestion. Dans les politiques de conservation qui sont désormais de plus en plus régionales ou globales, le parc national n'est pas remplacé par d'autres types de gestion territoriale, il est plutôt connecté à des aménagements de type extensif, qui peuvent associer parcs, autres aires protégées et territoires agricoles et/ou urbains. En ce sens, les parcs nationaux paraissent avoir de beaux jours devant eux, comme noyaux de réseaux régionaux ou mondiaux de conservation. La question de savoir si ces nouvelles connexions sont efficaces et durables dépasse le cadre de cette analyse mais constitue un des dossiers des articles suivants.

Bibliographie

- Adams W. M., 2004 : *Against extinction. The story of conservation*. Londres, Earthscan.
- Brechin S. R., (coord.), 2003 : *Contested nature. Promoting international biodiversity with social justice in the twenty-first century*, New York; State Univ. of New York Press.
- Chape S., (coord.), 2003 : *2003 United Nations List of Protected Areas*, Gland – Cambridge; IUCN – UNEP-WCMC.
- Dumoulin D. et Rodary E., 2005 : « Les ONG, au centre du secteur mondial de la conservation de la biodiversité » in Aubertin C., (coord.) *Représenter la nature? ONG et biodiversité*, Paris, Éditions de l'IRD, p. 59-98.
- Rodary E. et Milian J., à paraître : « Extension et diversification des aires protégées : rupture ou continuité ? » in Aubertin C. et Rodary E., *Aires protégées et développement durable*, Paris, Éditions de l'IRD.
- UICN, 1994 : *Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées*, Gland – Cambridge, UICN (CNAPPA) – WCMC.
- UICN, 1998 : *Liste des Nations unies des Aires protégées 1997*, Gland – Cambridge, UICN.

Milian J., Rodary Estienne (2008)

Les parcs nationaux dans le monde, un aperçu
cartographique

In : Héritier S. (dir.), Laslaz L. (dir.), Arnould P. (préf.) Les
parcs nationaux dans le monde : protection, gestion et
développement durable

Paris : Ellipses, 33-47. (Carrefours.Les Dossiers)

ISBN 978-2-7298-3950-5